

Termes de référence pour le recrutement d'un (e) consultant (e) ou cabinet pour une étude de faisabilité

Résumé du projet

Projet prévu/	Promotion des moyens d'existence inclusive et prévention de l'extrémisme violent dans le Nord Bénin
Pays/Région	Bénin / Donga (Djougou), Borgou (Sinendé), Atacora (Ouassa-Péhunco)
Organisation partenaire	Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Autopromotion des Structures communautaires (DEDRAS-ONG)
Date prévue de début du projet	01.10.2027
Objectif de l'étude	L'objectif de la consultation demandée est d'évaluer la faisabilité d'un projet proposé par CBM et son partenaire de mise en œuvre <i>DEDRAS - ONG</i> et de vérifier systématiquement dans quelle mesure l'approche du projet peut créer les changements prévus dans les conditions existantes.
Organisation commanditaire	Christian Blind Mission (CBM)
Durée de l'étude	Environ 60 jours calendaires, incluant la revue documentaire, la collecte, l'analyse, la validation et la finalisation du rapport.

Contexte de l'étude de faisabilité

L'ONG DEDRAS et CBM souhaitent proposer un projet au ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), qui contribuera à améliorer durablement le bien-être socioéconomique des ménages vulnérables du nord Bénin. Le projet est actuellement dans sa phase de conception et CBM cherche à recruter un consultant pour mener une étude afin d'évaluer la faisabilité du projet proposé et de vérifier systématiquement dans quelle mesure l'approche du projet peut plausiblement réaliser les changements prévus dans les conditions cadres existantes.

Les organisations proposant sont :

- Christian Blind Mission (CBM)

CBM est une organisation chrétienne de développement international, qui s'engage à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées dans les communautés les plus pauvres du monde, sans distinction de race, de sexe ou de croyance religieuse.

L'approche de CBM en matière de développement inclusif des personnes handicapées constitue le cadre de référence de toutes ses initiatives. Elle est convaincue que c'est le moyen le plus efficace d'apporter des changements positifs dans la vie des personnes handicapées vivant dans la pauvreté et dans leurs communautés. Grâce à son approche du développement inclusif du handicap, CBM s'attaque aux obstacles qui entravent l'accès et la participation des personnes handicapées.

- ONG DEDRAS

DEDRAS-ONG, Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Autopromotion des Structures Communautaires, est une organisation non gouvernementale nationale béninoise, d'inspiration chrétienne, créée en 1979 par l'Union des Églises Évangéliques du Bénin. Basée à Parakou, elle intervient sur toute l'étendue du territoire national et vient en appui aux communautés vulnérables et défavorisées afin de promouvoir leur bien-être intégral, leur autonomisation, leurs droits et leur résilience.

Organisation de développement et d'action humanitaire, DEDRAS inscrit son action dans une approche communautaire, inclusive et durable. Elle accompagne les populations à travers des projets de sécurité alimentaire, nutrition, santé communautaire, éducation et protection de l'enfant, formation professionnelle et emploi des jeunes, eau, hygiène et assainissement, ainsi que des interventions liées à l'action humanitaire, la paix et la résilience communautaire.

À travers ses interventions, DEDRAS vise à réduire les inégalités sociales, renforcer les capacités des communautés locales, promouvoir la justice sociale et contribuer au développement durable des populations les plus marginalisées au Bénin.

Le projet

Le projet « **Promotion inclusive des moyens d'existence et prévention de l'extrémisme violent dans le Nord Bénin** » sera mis en œuvre par DEDRAS-ONG au Bénin, sur une durée de quatre ans et trois mois, du 1er octobre 2027 au 31 décembre 2031.

Problème auquel le projet envisage de répondre

Le projet s'inscrit dans un contexte marqué par la vulnérabilité accrue des communautés rurales face aux effets du changement climatique, la faible adoption de pratiques agricoles et pastorales résilientes, les difficultés d'accès aux ressources productives, aux opportunités économiques, à la formation professionnelle et au financement.

Ces vulnérabilités affectent particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, qui rencontrent des obstacles spécifiques à leur autonomisation économique et à leur pleine participation à la vie communautaire. Par ailleurs, la pression croissante sur les ressources naturelles, les faiblesses des mécanismes locaux de gestion des conflits, la fragilité de la gouvernance foncière et les risques d'extrémisme violent contribuent à l'augmentation des tensions communautaires dans les zones ciblées.

Zone cible

Le projet sera mis en œuvre dans le Nord Bénin, plus précisément dans les départements de la Donga, du Borgou et de l'Atacora. Les communes ciblées sont notamment Djougou, Sinendé et Ouassa-Péhunco.

Groupe cible

Le projet ciblera principalement les jeunes, les femmes et les personnes handicapées vivant dans les communautés rurales vulnérables des zones d'intervention. Il touchera également les producteurs agricoles, les coopératives, les personnes déplacées internes, les leaders communautaires, les autorités locales, les acteurs de la gouvernance foncière, les organisations de la société civile et les mécanismes communautaires impliqués dans la prévention et la gestion des conflits.

Objectif et axes d'intervention du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable du bien-être socioéconomique des ménages vulnérables du nord Bénin

Objectif spécifique du projet

Le projet vise à permettre aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées d'utiliser les compétences acquises pour améliorer leur sécurité alimentaire, développer leurs opportunités économiques, renforcer leur adaptation au changement climatique et favoriser la cohésion sociale.

Le projet interviendra autour de quatre axes complémentaires :

- la promotion de pratiques agricoles et pastorales climato-résilientes ;
- le développement des compétences professionnelles, de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des mécanismes communautaires inclusifs de prévention et de gestion des conflits ;

- L'amélioration de la gouvernance foncière, de la gestion des ressources naturelles, de l'apprentissage organisationnel et de l'innovation locale.

À terme, le projet devrait contribuer à l'amélioration durable des revenus, de la productivité agricole, de la sécurité alimentaire et de l'autonomisation économique des groupes vulnérables, tout en renforçant la cohésion sociale, la prévention des conflits, l'inclusion des personnes handicapées et la gouvernance foncière locale inclusive dans les zones ciblées.

L'étude de faisabilité

4.1 . Objectifs de l'étude

L'étude est réalisée dans le cadre de la préparation de la proposition de projet à soumettre au BMZ.

Elle vise à apprécier la pertinence, la cohérence, la faisabilité, l'inclusivité et la durabilité du projet proposé, afin de déterminer s'il répond efficacement aux besoins et aux droits des groupes cibles s'il contribue à la levée des barrières qui entravent leur pleine participation et s'il tient compte des réalités des zones d'intervention.

Elle devra fournir à CBM et à DEDRAS-ONG des analyses claires et des recommandations pratiques pour améliorer le document du projet avant sa soumission au BMZ. L'étude sera soumise au BMZ en même temps que la proposition de projet.

L'étude devra permettre de :

- Analyser la pertinence du projet au regard des problèmes identifiés, des besoins des groupes cibles et du contexte local.
- Évaluer la cohérence de la logique d'intervention, notamment les liens entre les activités, les résultats attendus, l'objectif du projet, les indicateurs, les hypothèses et les risques.
- Apprécier la faisabilité opérationnelle et institutionnelle du projet, en tenant compte des capacités de DEDRAS-ONG, des ressources disponibles, de la durée du projet et des conditions de mise en œuvre.
- Examiner l'inclusivité du projet, notamment la participation effective des personnes handicapées, des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables et ou à risque d'exclusion dans la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Identifier les principaux risques liés au contexte, à la sécurité, au climat, au foncier, aux conflits, à protection et la sauvegarde, aux capacités institutionnelles et à la mise en œuvre, puis proposer des mesures d'atténuation adaptées.
- Analyser la durabilité des résultats attendus, notamment sur les plans social, économique, institutionnel, environnemental et organisationnel.
- Évaluer les synergies et complémentarités possibles avec les interventions existantes, les acteurs locaux et les différents secteurs du projet.
- Formuler des recommandations concrètes pour améliorer le concept du projet, son cadre logique, ses activités, ses indicateurs, ses mécanismes de mise en œuvre, son approche d'inclusion et sa stratégie de durabilité.

4.2. Évaluation selon les critères du CAD de l'OCDE

Pertinence - Dans quelle mesure le projet prévu est-il pertinent ?

- Dans quelle mesure le projet répond-il aux principaux problèmes identifiés dans les zones du projet, notamment la faible adoption des pratiques agricoles résilientes, l'accès limité aux ressources productives, la vulnérabilité économique et les tensions liées aux ressources naturelles ?
- L'orientation, la priorisation et les objectifs (approche) du projet prévu sont-ils adaptés aux groupes cibles et clairement définis ?
- Dans quelle mesure la conception du projet prend-elle suffisamment en compte les obstacles / barrières spécifiques (attitudinales, physiques, institutionnelles et informationnelles) rencontrés par les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, notamment en matière d'accès à la terre, à la formation professionnelle, au financement, aux équipements agricoles, aux opportunités agropastorales, à l'information climatique et aux mécanismes de décision communautaire, de prévention et gestion des conflits, et de maintien de la paix ?
- Les normes et standards de l'approche sont-ils compatibles avec ceux des groupes cibles ?
- Le projet est-il conçu de manière à tenir compte des conflits (principe Do-No-Harm) ?
- Comment le projet prévient-il le risque d'instrumentalisation des femmes, des personnes handicapées dans les dynamiques de conflit ?
- Dans quelle mesure le projet intègre-t-il des mesures claires de sauvegarde pour prévenir, identifier et gérer les risques d'abus, d'exploitation, de négligence, de discrimination, de violence basée sur le genre ou de tout autre préjudice pouvant affecter les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes à risque ?

Cohérence - L'intervention est-elle bien adaptée ?

- Dans quelle mesure les activités prévues sont-elles cohérentes avec les principes des droits de l'homme (inclusion, participation), les conventions et les normes/directives pertinentes y compris la législation béninoise ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des synergies et des liens entre le projet prévu et d'autres interventions du même acteur (organisation) et d'autres acteurs ?
- Quelles sont les similitudes ou les intersections entre les groupes cibles et les projets d'autres acteurs dans le même contexte ?
- Dans quelle mesure l'intervention apporte-t-elle une valeur ajoutée et évite-t-elle les risques de double emploi ?
- Dans quelle mesure les différentes composantes du projet (agriculture climato-résiliente, moyens d'existence, inclusion, prévention des conflits, prévention de l'extrémisme violent et gouvernance foncière) sont-elles complémentaires et se renforcent-elles mutuellement ?
- Dans quelle mesure le projet prévoit-il des mécanismes accessibles, sûrs et inclusifs de redevabilité envers les communautés, notamment pour permettre aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux groupes vulnérables de donner leur avis, formuler des plaintes et recevoir un retour approprié ?

Efficacité - Quelle approche du projet peut le mieux atteindre les objectifs ?

- Les relations causales (y compris les hypothèses) sont-elles plausibles ? Quels effets négatifs pourraient se produire ?
- L'approche méthodologique choisie est-elle adaptée au contexte et suffisante pour atteindre l'objectif du projet ? Des alternatives sont-elles nécessaires ?
- Comment les changements sont-ils mesurés ? Quels indicateurs (champs) sont les plus appropriés pour cela ? et comment s'assurer qu'ils intègrent des mécanismes de désagrégation basés sur le genre, l'âge et le handicap ?
- Dans quelle mesure les stratégies prévues pour la formation professionnelle, l'entrepreneuriat, les AVEC, l'accès au financement et l'appui aux microentreprises peuvent-elles réellement améliorer les moyens d'existence des jeunes, des femmes et des personnes handicapées ?
- Dans quelle mesure les chaînes de valeur cibles sont accessibles aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées (Analyse des fonctions d'appui, des règles et des barrières de marché) ?

Efficience - L'utilisation des fonds prévue par le projet semble-t-elle économique en termes de réalisation des objectifs ?

- Dans quelle mesure les actions prévues peuvent-elles être mises en œuvre avec les fonds et le personnel prévus au budget dans la durée prévue ?
- Dans quelle mesure les ressources humaines, techniques, financières et logistiques prévues sont-elles suffisantes pour mettre en œuvre le projet dans trois communes, sur une durée de quatre ans et trois mois, avec des groupes cibles nombreux et diversifiés ?
- Dans quelle mesure les choix d'activités et d'investissements prévus (forages, retenues d'eau, équipements agricoles, appui aux coopératives, formations, AVEC, dialogues communautaires et appui aux mécanismes fonciers) sont-ils proportionnés aux résultats attendus et aux besoins réels des communautés ?

Impact (importance) - Dans quelle mesure le projet prévu contribue-t-il à la réalisation d'impacts développementaux primordiaux ?

- Quelle contribution spécifique l'objectif du projet (résultat) apporte-t-il à l'objectif général (impact) ?
- Dans quelle mesure le projet prévu a-t-il un impact structurant, exemplaire et large ? À quels niveaux les normes ou les structures seront-elles modifiées ?
- Dans quelle mesure le projet peut-il contribuer à réduire les facteurs de fragilité locale, notamment l'exclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, les tensions autour des ressources naturelles, les conflits communautaires et les risques liés à l'extrémisme violent ?
- Dans quelle mesure le projet est-il susceptible de transformer de manière durable les perceptions communautaires et d'induire un impact à long terme en faveur de la participation des femmes et des personnes handicapées dans les instances de gouvernance locales dans les zones ciblées ?
- Quelles réponses sont adressées aux personnes déplacées ? sont-elles efficaces pour soutenir les communautés sinistrées.

Durabilité - Dans quelle mesure les effets positifs (sans autre financement externe) se poursuivront-ils après la fin du projet ?

- Comment garantir et renforcer la durabilité des résultats et des effets (sur les plans structurels, économiques, sociaux et écologiques) ?
- Quelles capacités à long terme sont développées au sein du groupe cible afin de pouvoir poursuivre les mesures mises en œuvre par leurs propres moyens ?
- Dans quelle mesure les structures locales (Organisations des Personnes Handicapées, Comités de gestion des conflits ...) ont-elles les capacités techniques et organisationnelles pour maintenir les acquis inclusifs du projet au-delà de la période de financement et assurer le suivi des acquis du projet après le retrait des partenaires ?
- Quels changements positifs (comportement de rôle, mécanismes, réseaux et autres) profitent à la société civile à long terme ?
- Quels sont les risques liés au personnel pour les responsables, les risques institutionnels et contextuels qui influencent la durabilité et comment les minimiser ?
- Dans quelle mesure les capacités renforcées au niveau des producteurs, coopératives, AVEC, jeunes entrepreneurs, personnes handicapées, OPH, leaders communautaires et acteurs fonciers peuvent-elles être maintenues et utilisées après la fin du financement ?
- Dans quelle mesure le projet prévoit-il des mécanismes accessibles et inclusifs permettant aux groupes cibles de formuler des retours, des plaintes ou des suggestions sur les activités du projet, en dehors des canaux ?
- Dans quelle mesure les organisations cibles présentes ou mobilisables dans la zone d'intervention peuvent-elles jouer un rôle dans le suivi du projet (participation aux audits inclusifs, aux revues de projets, aux mécanismes de gestion des plaintes ...)

4.3. Recommendations

Quelles propositions concrètes peuvent être formulées ou intégrées au concept du projet dans ce contexte spécifique, sur la base des principaux enseignements tirés des domaines thématiques 3 à 5 et de l'évaluation selon les critères du CAD ?

Exemples :

- Quels éléments manquent éventuellement dans le concept du projet pour rendre les liens de causalité plus cohérents et atteindre les objectifs fixés de manière durable ? Quels éléments prévus ne sont pas vraiment adaptés, pour quelles raisons, ou peuvent avoir des effets négatifs ?
- Quelles hypothèses concernant les relations de cause à effet sont viables ?
- Quels sont les résultats et les données de l'étude pertinents pour le projet qui peuvent être intégrés dans la logique du projet (matrice d'impact de la proposition de projet) ? Quelles sont les recommandations concernant les indicateurs possibles pour le suivi des impacts et la collecte de données ?

4.4. Portée

a. Parties prenantes

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec tous les partenaires, y compris CBM et l'ONG DEDRAS. Il/elle rendra compte à l'équipe CBM et DEDRAS. Le consultant exécutera sa mission en toute indépendance et ne recevra de CBM que des instructions générales, justifiées par les nécessités de la collaboration indépendante entre les parties et l'exécution ordonnée des tâches confiées.

b. Champ d'application géographique

Le projet sera mis en œuvre au Bénin, dans trois départements du Nord du pays : la Donga, le Borgou et l'Atacora. Les communes ciblées sont notamment Djougou dans la Donga, Sinendé dans le Borgou, et Ouassa-Péhunco dans l'Atacora.

L'étude de faisabilité analysera donc la situation socio-économique, agricole, environnementale, foncière et sécuritaire dans ces communes ciblées, avec une attention particulière aux communautés rurales à risque y compris les personnes handicapées, aux zones exposées aux effets du changement climatique, aux tensions liées à l'accès aux ressources naturelles, ainsi qu'aux risques de conflits communautaires et d'extrémisme violent.

L'analyse contextuelle devra adopter une approche intersectionnelle permettant d'évaluer comment, dans les communes ciblées, le handicap interagit avec le sexe et l'âge pour exacerber l'exclusion économique, l'accès à la terre et l'exposition aux risques sécuritaires.

L'étude devra également apprécier les dynamiques locales propres à chaque commune, notamment les conditions d'accès aux moyens d'existence, à la formation professionnelle, au financement, aux ressources productives, aux mécanismes de gestion des conflits, les dispositifs de gouvernance foncière et de gestion des ressources naturelles, le support communautaire aux personnes handicapées et les initiatives d'adaptation aux effets du changement climatique.

c. Documents à examiner

Le consultant devra examiner toute la documentation du projet à savoir la note conceptuelle, le cadre logique, des rapports de projets similaires de CBM (spécialement un des projets de CBM au Nord du Togo) et DEDRAS dans la zone du présent projet et les politiques nationales en lien avec les thématiques. Le consultant devra faire aussi une proposition de ces politiques et plans à prendre en compte dans le cadre du projet dans sa proposition technique.

Méthodologie

Le consultant devra proposer la méthodologie pertinente à utiliser pour collecter les données, les analyser et produire le rapport à CBM et DEDRAS. La méthodologie devra être mixte, participative et inclusive.

Produits livrables et calendrier

7.1. Produits livrables

- rapport de démarrage avec les outils de collecte de données proposés et le plan actualisé de travail ;
- rapport final (30 pages maximum sans les annexes) selon le modèle de rapport de CBM et dans un format accessible ;
- les matériaux, les données collectées (bases de données brutes et analysées) et autres documents relatifs à l'étude de faisabilité ;
- Une mise à jour de la matrice d'impact et de l'analyse des risques
- Une présentation Power Point résumant les principales conclusions et recommandations.
- Présentation des résultats et des recommandations lors d'un atelier de validation

7.2. Cadre temporel et calendrier

A titre estimatif, et dépendant des retours du bailleur, l'étude devrait commencer le 17^{juillet} 2026 pour une durée de 60 jours. Un plan d'action détaillé doit être soumis avec la manifestation d'intérêt.

Compétences et expérience de l'équipe d'étude

Le/la consultant(e) ou l'équipe de consultants devra disposer du profil suivant :

- Diplôme universitaire avancé en agronomie, sécurité alimentaire, économie rurale, sciences sociales, gestion de projet, ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience de 05 ans dans la conduite d'études de faisabilité, d'évaluations ou d'analyses de projets de développement, idéalement pour des projets financés par des bailleurs institutionnels tels que le BMZ ;

- Bonne connaissance des thématiques liées aux moyens d'existence, à l'agriculture résiliente au climat, à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, à l'inclusion des personnes handicapées, à la cohésion sociale, à la prévention des conflits et/ou à la gouvernance foncière ;
- Expérience d'au moins 8 ans dans la conception et la conduite d'études qualitatives et quantitatives, y compris la collecte et l'analyse de données auprès de communautés rurales ;
- Bonne connaissance du contexte du Nord Bénin, en particulier des dynamiques socio-économiques, agricoles, foncières, climatiques, sécuritaires et communautaires dans les zones d'intervention du projet ;
- Excellentes capacités de communication, de facilitation et de travail avec des équipes multidisciplinaires, des autorités locales, des organisations de la société civile et des communautés ;
- Solides capacités d'analyse, de synthèse et de formulation de recommandations pratiques, réalistes et directement exploitables ;
- Maîtrise du français obligatoire. La connaissance des langues locales parlées dans les zones ciblées, notamment dans la Donga (Yom et Lokpa), le Borgou (Bariba) et l'Atacora (Bariba), constitue un atout important.

9.1. Expression d'intérêt

Le consultant / consultante ou le cabinet doit soumettre une proposition technique et financière comprenant une description du consultant ou cabinet, le CV des membres de l'équipe suggérés, un aperçu de la compréhension de ces termes de référence et de la méthodologie suggérée, ainsi qu'un plan de travail détaillé pour l'ensemble de la mission. Un budget détaillé pour la mission prévue doit inclure tous les coûts prévus pour mener une étude participative et inclusive du handicap, ainsi que les taxes conformément aux règles et règlements fiscaux béninois.

CBM se réserve le droit de mettre fin au contrat si le(s) consultant(es) convenu(es) n'est (ne sont) pas disponible(s) au début ou au cours de la mission et qu'il n'y a pas d'autre solution.

Toutes les manifestations d'intérêt doivent être soumises par courrier électronique à : infoafw@cbm.org au plus tard, 29 juin 2026 avec comme objet : « Candidature Etude de Faisabilité CBM – DEDRAS Juin 2026 ».

Note très importante : Utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans la préparation de l'offre technique et/ou financière

Dans le cadre du présent appel, il est strictement interdit aux soumissionnaires de recourir à des outils d'intelligence artificielle générative (IA) pour l'élaboration, en tout ou en partie, de leur offre technique et financière.

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pourra être admise uniquement à titre d'appui limité (reformulation, structuration, synthèse ou assistance à l'analyse).

Les propositions soumises doivent refléter de manière authentique les capacités analytiques, méthodologiques et rédactionnelles propres au consultant (e) ou au cabinet.